

# Volet d'indemnisation

---

## Le volet indemnisation

Il est géré par Pôle emploi pour le compte de l'État en application d'une convention État / Unedic.

### Son rôle

**Assurer un soutien financier aux artistes et techniciens** dans le cadre d'un complément d'indemnisation ou d'allocations spécifiques pour ceux qui arrivent au terme de leurs droits à l'assurance chômage.

### Périmètre d'intervention du Fonds et types d'allocation

Le Fonds de professionnalisation intervient quand l'artiste ou le technicien du spectacle, arrivé au terme de ses droits au titre des annexes 8 et 10, ne peut prétendre à une réadmission dans ce cadre.

**Géré par Pôle emploi, le volet indemnisation du Fonds comprend deux types d'allocations :**

- l'allocation de professionnalisation et de solidarité (APS)
- l'allocation de fin de droits (AFD)

[En savoir plus+](#)